

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROCHE LA  
MOLIERE**

**Nombre de conseillers :** **Date de convocation :** 11 novembre 2022

En exercice : 10

Présents : 6

Pouvoirs : 2

Absents : 2

Votants : 8

Le 17 novembre 2022 14 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Roche la Molière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric BERLIVET, Président.

**Présents :**

Eric BERLIVET, Sylvie MENDES, Suzanne AYEL, Christophe GALLIEN, Delphine BRISSET, James PELLERIN

**Absents ayant donné pouvoir :**

Virginie THIEBAUD A Sylvie MENDES

Annie FAURE A Suzanne AYEL

**Secrétaire de séance :** Madame Suzanne AYEL

**Délibération n° DEL-2022-11-067**

**Thème :** Finances locales

**Objet :** RESIDENCE DU PARC : TARIFS PRESTATIONS 2023

La résidence autonomie de Roche la Molière, Résidence du Parc, a pour habitude de proposer différents services et prestations facilitant l'arrivée et/ou le quotidien des résidents accueillis. Ces différents services sont réajustés chaque année.

Il convient aujourd'hui de délibérer pour l'année 2023 :

<b>LISTE TARIFS PRESTATIONS A COMPTER DU 01/01/2023</b>		
<b>NETTOYAGE</b>	LESSIVE	5.50 Euros
	INTERVENTION MENAGE EXCEPTIONNEL APPART	22 Euros/Heure
<b>AIDE</b>	DEMEMAGEMENT	22 Euros/Heure
	MAINTENANCE INSTALLATION	22 Euros/Heure

<b>FOURNITURES</b>	PLAQUE ELECTRIQUE	Prix de l'appareil + 22 Euros / H
	CABINE DOUCHE	Prix de l'appareil + 22 Euros / H
	NEON FINALITE	Prix de la pièce + 2€
	NEON SIMPLE	Prix de la pièce +2€
	PLAQUES PORTE ET BOITE AUX LETTRES	Prix des pièces + 2€/pièce
	POMMEAU DE DOUCHE ET ROBINETTERIE	Prix de l'appareil + 22 Euros / H
	PLUMIERS MEDICAMENTS	70.00€/2
<b>PRODUITS D'INCONTINENCE</b>	PROTECTIONS DIVERSES	Prix fournisseur + 10cts/paquet
<b>FAMILLE</b>	LOCATION APPART FAMILLE	30 Euros / NUIT

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser l'application de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'assemblée délibérante adopte la présente délibération à l'unanimité.

Pour : 8

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Roche la Molière le, 11 novembre 2022

Transmission en Préfecture le 21 novembre 2022

Le Président,

Affichage le 22 novembre 2022,

Eric BERLIVET



Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.